

Paris, 28 novembre 2016

Réflexions et commentaires personnels de Marc-Antoine MARTIN sur les COP22, CMP 12 et CMA1 à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016

Résumé

Cette Conférence des Parties dite de l'action a été marquée, d'une part par le travail rigoureux sur tous les points de l'agenda initial dans le cadre de la coprésidence franco-marocaine dans l'esprit de l'Accord de Paris signé en décembre 2015, entré en vigueur le 4 novembre 2016 et, d'autre part par un extraordinaire foisonnement d'idées et de propositions venant des acteurs non étatiques.

Cependant, on peut regretter la modestie de certaines avancées concrètes face à l'urgence des changements nécessaires pour rester dans le cadre du budget des gaz à effet de serre de la planète, « *L'atmosphère est comme une bouteille presque pleine que l'on continue à remplir. Si on continue comme ça pendant 20 ans, on ne pourra pas rester sous le seuil des 2°C" de réchauffement* » a rappelé le climatologue Hervé Le Treut.

Le Maroc a très bien géré le déroulement de la conférence et affirmé son leadership. La tenue de cette COP dans un pays ami, africain, méditerranéen et francophone a facilité les échanges très souvent convergents avec les stratégies portées par la France.

Même si l'élection d'un nouveau président des Etats Unis d'Amérique suscite beaucoup d'inquiétude pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, la réaffirmation partagée par tous de l'irréversibilité de l'Accord et les positions finales prises à haut niveau par la Chine, les pays du groupe de 77 en particulier et aussi l'Europe en faveur de la mise en œuvre de l'Accord sont positives pour la suite.

Il reste néanmoins un grand écart encore entre les engagements des contributions déterminées au niveau national actuels et les + 2°C, cible de l'horizon 2100, ainsi que des incertitudes sur les moyens financiers nécessaires et leur comptabilisation pour mettre en œuvre les politiques liées au scénario ambitieux RCP2.6 du 5^{ème} rapport d'évaluation (AR5) du GIEC.

Plan du compte rendu :

- Contexte, société civile et principales conclusions
 - Réflexions sur l'adaptation
 - Financement de l'adaptation et cas du Fonds d'adaptation
- Annexes

En tant qu'acteur et observateur de l'adaptation au changement climatique et ses liens avec divers secteurs (eau, grands fleuves, dégradation et désertification...), thématiques (prix du carbone, méthodes de quantification, financements, francophonie...) ou géographiques (Méditerranée et Afrique sud saharienne), j'ai participé du 8 au 16 novembre 2011 à la 22^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques de Marrakech.

Mes fonctions d'administrateur au Fonds d'adaptation, à l'Académie de l'Eau, à l'Agence française de Développement, à l'Union internationale des Ingénieurs et Scientifiques de Langue française ont facilité de nombreux contacts avec les acteurs présents sur le site de la COP en zone bleue (négociateurs et acteurs étatiques) ou en zone verte (société civile au sens large).

1. Contexte, société civile et principales conclusions de la COP22

11. Quelques semaines avant le démarrage de cette COP, deux évènements importants sont intervenus qui témoignent de la dynamique de l'Accord de Paris ratifié le 4 novembre 2016 :

- à Montréal¹, l'accord du 6 octobre par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), sur un système mondial de réduction des émissions de carbone de l'aviation internationale sur la mise en place d'un mécanisme mondial de compensation du carbone, pour atteindre l'objectif de croissance neutre en carbone de l'aviation (secteur économique responsable aujourd'hui de 2% des émissions mondiales de carbone),
- à Kigali², l'accord du 14 octobre sur l'élimination progressive des HFC (hydrofluorocarbures) dont la signature devrait permettre la réalisation d'un quart de l'objectif de l'Accord de Paris, soit éviter une augmentation de température globale de 0,5° C d'ici 2100³.

« Ce qui est important, ce n'est pas d'être pessimiste ou optimiste, mais déterminé » Jean Monnet.

Comme exprimé par Laurence Tubiana, Ambassadrice pour les négociations climat, *« le droit international est un système d'adhésion. Et en réalité, la ratification, si elle est un signal politique fort, n'empêche pas l'inaction »*. Pour Président François Hollande *« l'inaction serait désastreuse pour le monde »* et il a insisté sur **l'irréversibilité de l'Accord de Paris** dans ses interventions à Marrakech.

La Déclaration de Marrakech émise par toutes les parties présentes à la COP est claire sur la volonté collective de **poursuivre dans l'esprit de l'Accord de Paris à la mise en œuvre de politiques visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre**, par la transition énergétique et l'économie verte créatrice d'emplois, par la coopération entre les pays du Nord et du Sud et par l'appui aux pays en développement dans leur adaptation au changement climatique.

¹ Avec les réserves de la Russie

² Avec des engagements très différenciés entre pays développés et en développement

³ ...selon une étude publiée en 2015 par l'*Institute for Governance and Sustainable Development (IGSD)*. A l'horizon 2030, elle permettrait d'éviter jusqu'à 1,7 gigatonne d'équivalent CO2 par an, soit les émissions annuelles du Japon.

Cette COP a été remarquablement organisée par le Maroc qui avait déjà accueilli la COP7 en 2001: plus de 22 500 participants incluant près de 15 800 officiels, 5 400 représentants d'entités des NU, des agences des organisations intergouvernementales, des organisations de la société civile et 1 200 membres des médias.

Valorisant son positionnement géopolitique de pays émergent, méditerranéen, africain et francophone, le Maroc s'est affirmé comme un pays phare promouvant une coopération internationale, en particulier vers l'Afrique sud saharienne, basée sur ses savoirs, savoir-faire, notamment dans le domaine des technologies renouvelables appliquées à de très nombreux secteurs.

12. La mobilisation de la société civile s'est traduite dans de très nombreux événements parallèles – plus de 500 *side events* en zone verte principalement par les acteurs non-étatiques, sans doute autant en zone bleue y compris les acteurs étatiques– et la création et l'expression de très **nombreuses alliances, coalitions, initiatives, réseaux, et partenariats dans des domaines ou secteurs très variés : eau, agriculture, villes, énergie, électrification, transports, bâtiments, océans, forêts, systèmes financiers, assurances, recherche, éducation, santé, genre/femmes, jeunesse, justice climatique et droits humains...**(cf. liste-échantillon en annexe).

Au fil des récentes COP la montée en puissance de ces mouvements sociétaux contraste avec la lenteur et la prudence des avancées du côté des négociateurs officiels. Les initiatives, les engagements et la mobilisation opiniâtre et continue de la société civile dans sa pluralité, depuis ces dernières années finissent par influencer de plus en plus les positions des gouvernements et de leurs négociateurs.

Ces conférences sont devenues des espaces (pacifiques) d'expression assez libre, créatifs, reflétant des prises de conscience profondes sur les enjeux des biens communs, et des espaces pilotes pour promouvoir et faire connaître des idées nouvelles pour un développement durable, avec une préoccupation marquée de justice et de reconnaissance du rôle des femmes et de la jeunesse de tous les pays et de toutes les communautés de la planète.

Cette floraison d'initiatives démontre que les objectifs du développement durable dans ses dimensions multiples (y compris culturelles et transversales) et ceux de la lutte contre le réchauffement climatique convergent.

La cohérence d'ensemble reste cependant à trouver; c'est sans doute le défi que les deux « championnes du climat » devront s'efforcer de relever en facilitant la structuration d'une gouvernance respectant les diversités de toutes ces initiatives.

13. Quelles conclusions principales retenir sur les 35 décisions adoptées à la COP ?

Sans être exhaustif on peut en citer 10.

« Don't let the perfect be the enemy of the good » - Conclusions and recommendations from the 2007 Trondheim Biodiversity Conference

- La fourniture d'orientations sur l'achèvement du Programme de travail dans le cadre de l'Accord de Paris (AP).
- La confirmation que le Fonds d'adaptation (FA) sert l'AP.

- L'adoption des termes de références pour le Comité de Paris sur le renforcement de capacités.
- L'approbation d'un plan de travail de 5 ans du mécanisme international de Varsovie pour faire face aux dommages et préjudices liés aux impacts du changement climatique.
- Le renforcement du développement technologique et son transfert via le Mécanisme technologique.
- La fourniture d'orientation pour le Fonds climat vert (GCF) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM/GEF).
- L'initiation d'un processus pour identifier les informations à fournir dans le cadre de l'article 9.5 de l'AP (communication financière biennale des pays développés).
- La poursuite et le renforcement du programme de travail de Lima sur le genre.
- L'amélioration de l'efficacité du programme de travail de Doha lié à l'article 6 de la Convention (éducation, formation et sensibilisation publique).
- Les termes de référence de la 3^{ème} revue du FA.

...et à noter que 48 pays membres du *Climate Vulnerable Forum*, représentant plus d'un milliard de personnes, se sont engagés à relever leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre « avant 2020 » et à produire 100 % d'énergies renouvelables « aussitôt que possible ».

2. Réflexions sur l'adaptation

21. Un concept acquis mais encore à préciser.

“La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, mais d'échapper aux idées anciennes.” John Maynard Keynes.

L'adaptation a été un des thèmes le plus discuté pendant la COP. Les pays du Sud, africains, pays moins avancés et petits états insulaires en particulier, y sont très attachés, car à travers ce concept ils peuvent faire valoir qu'ils ne sont que peu responsables des émissions de GES et du réchauffement climatique mais qu'ils en sont les victimes, ce qui les conduit à demander une « **justice climatique** » et des réparations....

Le concept tel que défini par le GIEC (cf. annexe) est repris dans les conventions environnementales et les négociations, mais sa définition précise et sa mise en œuvre restent délicates contrairement à l'atténuation. Le concept d'adaptation est lié à la **vulnérabilité et à la résilience** des écosystèmes humains et naturels, notions qui font référence à des perceptions plus ou moins objectives des impacts des changements climatiques. Ainsi la **frontière** de l'adaptation avec le développement, les dommages et préjudices ou les transferts de technologies n'est pas nette et **reste encore à être clarifiée**.

Atténuation et adaptation sont étroitement imbriquées et décalées dans le temps dans la mesure où « *l'atténuation aujourd'hui c'est de l'adaptation en moins demain* ». Souvent des actions de lutte contre le changement climatique sont qualifiables aux deux.

Ainsi, un barrage qui permet d'éviter la production d'électricité par des combustibles fossiles émetteurs de CO₂ relève de l'atténuation, mais il améliore le stockage de l'eau et évite des inondations ou sécheresses causées par des changements climatiques extrêmes qui

modifient les régimes pluviométriques et hydrauliques provoquant de graves dégâts, il est donc aussi qualifiable à l'adaptation.

Aujourd'hui, la plus part des projets dits d'adaptation, inclus dans les Plans nationaux d'adaptation (PNA), les Programme d'action nationale pour l'adaptation (PANA), les Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), les Contributions à déterminer au niveau national (CDN)... sont largement interprétables comme des plans, des programmes, des projets de développement durable, et dont on peut montrer la cohérence avec les **Objectifs de Développement durable (ODD)** à 2030.

Cependant, la **causalité climatique** des impacts constatés sur les écosystèmes et les actions correctives et d'améliorations proposées par ces plans, programmes et projets, est peu démontrée, ni peut-être pas démontrable.

A ce jour, même si des progrès ont été effectués, il semble que ni le GIEC, ni les instances de la CCNUCC (notamment le Comité d'adaptation), ni les agences de développement ou bailleurs ⁴, ni les pays bénéficiaires ne sont en mesure de **proposer des indicateurs** mesurables, reportables, vérifiables (MRV) qualifiant l'adaptation au changement climatique qui servent de base à la définition et à la mesure d'activités auto-déclarées d'adaptation, en particulier à la définition des coûts à établir et des financements à apporter.

L'évaluation des projets d'adaptation est donc un défi très partiellement surmonté.

22. Essai de caractérisation de l'adaptation et des politiques d'adaptation.

- L'adaptation renvoie à des échelles géographiques principalement **locales** (avec les difficultés de modélisations à des échelles petites), mais aussi régionales ou nationales,
- elle requiert des **recherches et approches interdisciplinaires** - physiques, économiques, sociologiques (connaissances des savoirs et savoir-faire traditionnels) - cet enjeu renvoie à la dégradation des systèmes de collectes et mesures hydro-climatiques de base dans de nombreux PED,
- elle concerne des **échelles de temps** différentes avec des impacts à moyen terme et à long terme, non linéaires,
- elle renvoie aux notions de **vulnérabilité et résilience** (cf. annexe) souvent imprécisées selon les géographies, les territoires et les secteurs,
- elle porte en elle de fortes dimensions de **risques et d'incertitudes**.

"L'incertitude est le pire de tous les maux jusqu'au moment où la réalité vient nous faire regretter l'incertitude". Alphonse Karr.

Ces éléments reflètent les difficultés à identifier, concevoir et mettre en œuvre les stratégies et les programmes/projets relevant de l'adaptation proprement dite (se différenciant des programmes/projets de développement), et en particulier la caractérisation des **situations de référence (baseline)** des programmes/projets dits d'adaptation.

⁴ Cf. Conférence internationale sur la métrique de l'adaptation à Rabat fin septembre 2016

Pour les PED et notamment pour les PMA, le développement durable passe par l'adaptation : **l'eau et l'agriculture sont des secteurs où les enjeux de l'adaptation sont très prégnants.**

Le Partenariat Français de l'Eau (PFE) a mis clairement en évidence les liens entre eau et adaptation, et a contribué très largement à faire valoir la thématique de l'eau, bien commun, pris au sens large (incluant la gestion des ressources) dans les débats internationaux sur le climat, même si le mot « eau » n'apparaît pas explicitement dans l'Accord de Paris. De plus le thème de l'eau est explicite ou prégnant dans plusieurs ODD.

La journée du 9 novembre 2016 à Marrakech a été entièrement dédiée avec succès à ce thème tant en zone bleue qu'en zone verte. Il y a **consensus sur l'articulation étroite entre adaptation et eau**, la plus part des programmes/projets d'adaptation des CDN ayant une composante explicite en eau.

Une meilleure articulation entre la recherche, les actions de terrain, les stratégies mises en œuvre avec décloisonnement des acteurs devrait permettre d'améliorer la qualification de l'adaptation.

On rejoint ici les débats classiques des interactions entre pratiques et théories, entre savoirs scientifiques et savoirs empiriques, et plus généralement sur les **interfaces entre science et politique**, sujet phare de réflexion de l'Académie de l'Eau de France.

Les différentes typologies (essentiellement sectorielles) de classement des projets/programmes des bailleurs de fonds pour communiquer sur leurs activités de financement de l'adaptation illustrent bien l'imprécision à caractériser les projets d'adaptation.

En conséquence, nous suggérons d'adopter une approche flexible et évolutive ; des évaluations par les pairs des projets/programmes dits d'adaptation sont à faire pour rectifier si besoin, pour éviter la mal-adaptation et pour construire un corpus partagé sur le concept.

Le consensus actuel est de travailler sur des approches qualitatives, voire intuitives de l'adaptation liées aux notions de vulnérabilité et de résilience sans trop chercher des corrélations déterministes, difficiles, voire impossible à établir avec des paramètres climatiques des changements constatés, tant les facteurs non climatiques sont prépondérants (démographie, politiques publiques ou privées sectorielles, macro ou micro économiques, catastrophes naturelles...).

Cependant, cette imprécision laisse ouverts les débats sur les financements additionnels du climat par rapport aux financements du développement et à l'aide au développement.

3. Coûts et financements de l'adaptation. Cas du Fonds d'adaptation

31. Le PNUE a publié *The Adaptation Gap Finance Report* en mai 2016, ce document demeure une référence.

Les coûts.

Il mentionne avec prudence (cf. § ci-dessus sur la qualification de l'adaptation) qu'il n'y a pas d'estimation unique des coûts de l'adaptation, notamment la difficulté d'estimer les pertes de la biodiversité et des services des écosystèmes.

Les coûts de l'adaptation dans les pays en développement avaient été estimés en 2014 par le PNUE entre 70 et 100 milliards d'USD par an sur la période de 2010 à 2050. Mais, la révision de ces estimations en 2016 conduit plutôt à 140 à 300 milliards d'USD par an d'ici 2030 et entre 280 et 500 milliards d'USD par an à l'horizon 2050.

Ces chiffres en augmentation significative renforcent donc la nécessité d'actions immédiates d'atténuation, la persistance des GES dans l'atmosphère pouvant atteindre plusieurs centaines d'années après leur élimination.

Les financements.

Les financements bilatéraux et multilatéraux pour l'adaptation au changement climatique ont atteint 25 milliards d'USD pour l'année 2014, dont 22,5 milliards d'USD ciblés vers les pays en développement.

Les coûts de l'adaptation sont donc environ 2 à 3 fois plus élevés que les financements publics internationaux actuels. Pour réduire cet écart entre coûts/besoins et financements, les financements de l'adaptation en 2030 devraient être approximativement 6 à 13 fois que les financements publics internationaux aujourd'hui (et en 2050 12 à 20 fois plus).

Ainsi, l'engagement réitéré de l'Accord de Paris de mobiliser 100 milliards par an pour l'adaptation et l'atténuation, d'ici à 2020 et jusqu'à 2025, nécessiterait d'être accru après 2025... Ces chiffres, même calculés sur des bases encore imprécises, montrent des ordres de grandeur d'écart considérable entre les besoins et les financements disponibles.

On peut mettre en perspectives ces financements avec, pour l'année 2016 :

- l'aide publique au développement (APD) de 147 milliards d'USD,
- les montants envoyés vers leur pays d'origine par les émigrés (*remittances*) de 516 milliards d'USD.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des fonds publics multilatéraux dédiés à l'adaptation.

Pour avoir une vision globale des flux mondiaux, il faudrait y ajouter les fonds publics bilatéraux (AFD, KfW, JBIC...et collectivités territoriales), les fonds publics nationaux (Fonds climatiques au Brésil, Afrique du Sud, Bénin, Mali, Cambodge...) et régionaux (Fonds pour l'Amazonie...) et les fonds privés (entreprises, fondations, ONG,...) internationaux ou nationaux dédiés à l'adaptation (...et une partie des *remittances* fléchés sur des actions qualifiables d'adaptation).

Organisme	Nom du Fonds	Date de mise en œuvre	Montant cumulé (millions d'USD)	Domaine d'application	Nature du financement	
FEM/GEF (sous la CCNUCC)	<i>Climate Change Focal area</i>	1991	NC/ Total 20 650	<i>Adaptation-mitigation-general</i>	Dons	
FEM/GEF (sous la CCNUCC)	<i>Strategic Priority of Adaptation</i>	2004	NC	<i>Adaptation</i>	Dons	
FEM/GEF (sous la CCNUCC)	<i>Least Developed Countries (LDCF)</i>	2002	991	<i>Adaptation</i>	Dons	
FEM/GEF (sous la CCNUCC)	<i>Special CC Fund (SCCF)</i>	2004	362	<i>Adaptation</i>	Dons	

Banque mondiale (hors CCNUCC)	<i>Pilot Program on Climate Resilience (PPCR) included in Clean Investment Fund (CIF)</i>	2008	1200	<i>Adaptation</i>	Dons	
Banque mondiale (hors CCNUCC)	<i>Biocarbon Fund</i>	2004	NC	<i>Adaptation-mitigation-general-REDD+</i>	Dons	
	Fonds d'Adaptation (sous le Protocole de Kyoto de la CCNUCC)	2010	565	<i>Adaptation</i>	Dons	
	<i>Green Climate Fund</i> (sous la CCNUCC)	2015	10 266	<i>½ Adaptation</i>	Prêts et Dons	
	<i>International Fund for Agricultural Development (IFAD)</i>	2012	366	<i>Adaptation</i>	Dons	
<i>European Commission</i>		2008	NC	<i>Adaptation-mitigation-general-REDD+</i>	Dons	

NC: non connu à ce jour par le rédacteur de ce compte rendu

32. Cas du Fonds d'Adaptation

Rappels de quelques caractéristiques.

Décidé à la COP 7 à Marrakech en 2001, puis établi finalement à la COP14 à Bali en 2007, le Fonds d'adaptation est devenu opérationnel en 2010. Il est financé par 2% prélevés sur la monétisation des UCRE (*CER*) et par des dons publics et privés. Compte tenu de la baisse de valeur des UCRE, de l'évanescence du mécanisme de développement propre (MDP/CDM), depuis 2013/14, sa principale ressource financière provient des dons de gouvernements.

A ce jour les ressources totales s'élèvent à **642 millions d'USD**, compte tenu des dernières décisions - 81 millions d'USD - annoncées le 17 novembre à la COP22 par l'Allemagne (désormais contributrice pour 35%, soit 221,6 millions d'USD, des ressources totales), la Suède, l'Italie et les régions de Flandres et Wallonie (La France est contributrice à hauteur de 5,6 millions d'USD).

Les perspectives de bénéficier à terme de nouveaux mécanismes de marchés de carbone qui se développent dans de nombreux pays ou régions (dont la Chine) restent encore hypothétiques. Le FA pourrait, probablement pour quelques années encore, être alimenté par des dons de pays du Nord.

Le Fonds d'adaptation a pour **objectifs** de :

- de **diminuer la vulnérabilité et d'accroître la résilience** (capacité adaptative) des pays en développement en réponse au changement climatique au travers de programmes/projets concrets,
- de se **concentrer sur les pays et communautés les plus vulnérables** au changement climatique tels que les petits pays insulaires, les zones basses côtières, arides ou semi-arides, les zones exposées aux inondations ou la sécheresse et la désertification, y inclus les zones de montagnes.

Outre ses ressources qui peuvent provenir du marché du carbone (MDP), les **spécificités** du Fonds d'adaptation sont :

- une **gouvernance** où les pays en développement ont la majorité des voix au Conseil, organe décisionnel (en pratique, il n'y a jamais eu de vote et les décisions ont toujours été prises par consensus),
- un **accès direct** des PED à ses ressources par des entités de mise en œuvre nationales (24 *NIE* accréditées à ce jour), ce qui renforce l'appropriation par ces pays et est très apprécié, bien qu'il y ait aussi un accès via les entités multilatérales (11 *MIE* accréditées à ce jour) et aussi régionales (7 *RIE* accréditées à ce jour),
- une implication forte de la **société civile** à tous les niveaux d'instruction des programmes/projets, de la conception à la mise en œuvre et au fonctionnement,
- une attention particulière sur la place et le rôle des **femmes** et des jeunes dans les programmes/projets,
- une très grande **transparence** des processus de décisions et d'instruction, y compris le déroulement des Conseils sur site Internet en « life ».

Ce Fonds fonctionne comme un « **laboratoire** » de l'adaptation appliquée aux pays en développement. Une évaluation/capitalisation de ses expériences est en cours (résultats attendus fin 2017/début 2018) et devrait être utile à la communauté internationale pour éclairer le concept d'adaptation, sa qualification et sa mesure.

Compte tenu de la qualité de ses procédures fiduciaires, le *Green Climate Fund* (GCF) a accredité plusieurs *NIE* et *RIE* déjà accréditées par le FA, sans procédure supplémentaire⁵.

Depuis 2010, le FA a affecté 357,5 millions d'USD à 55 projets concrets d'adaptation au changement climatique dans 63 pays, avec plus de 3,6 millions de bénéficiaires directs.

Le Fonds d'Adaptation à Marrakech

a) Pendant la COP22, le secrétariat FA, appuyé par les membres du Conseil et les bénéficiaires, a animé ou contribué à plusieurs manifestations visant à mieux le faire connaître et auxquelles j'ai participé:

- un événement parallèle mettant évidence les expériences des pays dans la mise en œuvre des projets du FA sur « **Family and Community Agriculture. Common theme across several Adaptation Fund Projects** » (avec des *NIE* de l'Uruguay, du Maroc, de l'Argentine et du Sénégal) organisé par le secrétariat du FA,
- un événement parallèle « **Quelles évaluations des solutions d'adaptation dans le domaine de l'eau ?** » organisé par le Partenariat français de l'Eau (PFE), avec le FA, Ramsar, Veolia, CNRS, RMOB, où M. Daouda Ndiaye, spécialiste changement climatique au secrétariat du FA, a traité du thème de la gouvernance,
- un événement parallèle « **Sécheresse et désertification : quelles mesures d'adaptation et d'atténuation ?** » organisé par l'Université Cadi Ayyad du Maroc et l'Académie de l'Eau en partenariat avec l'Observatoire du Sahel et du Sahara – « *L'Oasis nourrit l'homme, le désert nourrit l'âme* » « *La différence entre un jardin et un désert, ce n'est pas l'eau, c'est l'homme.* » Proverbe Touareg - et l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, où je suis intervenu sur le

⁵ 7 *NIES* sur 9 ont été accrédités par le *GCF* parce qu'elles avaient été accréditées par le FA et idem pour 4 *RIES* sur 6 ; ainsi à ce jour 80% des *NIES* du *GCF* ont été précédemment accréditées par la FA.

thème « Point de vue du Fonds d'Adaptation », la conclusion du colloque a été tirée par M.B. Lalonde, Président de l'Académie de l'Eau, ancien Ministre,

- une **exposition multimédia** sur la COP22 organisée par le secrétariat du FA présentant des photos de projets du FA et des vidéos sur l'importance du genre dans les projets du Fonds et un projet innovant de gestion de l'eau au Maroc,

- un événement co-organisé avec **l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable** (IFDD) dans le Pavillon francophone qui a rassemblé les pays et les chargés de projets du FA dans les pays francophones pour discuter du FA et de son rôle dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec d'autres fonds climatiques,

- la participation à la **Journée du genre** de la CCNUCC sur l'accès au financement climatique, et à de nombreux autres activités, événements et discours.

Durant toutes les négociations, les pays en développement ont défendu avec une vigueur le bilan du Fonds d'adaptation insistant pour son maintien dans le contexte actuel⁶

b) Lors des derniers jours des négociations, il a été décidé que le Fonds d'adaptation « **devrait servir l'Accord de Paris** », ce qui signifie qu'il est pleinement légitime pour s'inscrire dans la mise en œuvre des décisions des parties de cet accord.

Il a reçu le feu vert officiel pour engager des discussions avec les autres fonds climat dont le *GCF* pour identifier et mettre en place des synergies (accréditation au *GCF* ?...) et contribuer ainsi à la rationalisation de l'architecture internationale (multilatérale) du financement du climat.

c) Les ressources financières totales s'élèvent aujourd'hui à **642 millions d'USD**, compte tenu des décisions - 81 millions d'USD - annoncées le 17 novembre pendant la COP par l'Allemagne (désormais contributrice pour 35%, soit 221,6 millions d'USD, des ressources totales), la Suède, l'Italie et les régions de Flandres et Wallonie (pm, la France est contributrice à hauteur de 5, 6 millions d'USD).

d) Enfin, j'ai été **élu au Conseil du Fonds d'Adaptation (AFB)** dans le groupe des pays de l'Annexe 1 comme *Alternate*, le *Member* de ce groupe étant une représentante de la Suède. A noter aussi l'élection d'un français, F. Schafferer (du MEEM), au Comité d'adaptation (AC) ; nous avons toujours défendu la nécessité d'une présence française à ce Comité afin d'être mieux informé de ce qui s'y passe et aussi d'y faire valoir la nécessité (urgente) de produire des recommandations opérationnelles sur l'adaptation.

Sur les 127 représentants (plus 4 en attente) élus à la COP22, la CMP12 et la CMA1 dans 14 organismes/comités, il y a désormais 4 français : 1 au AC (F. Schafferer), 1 au *JISC* (B.Leguet I4CE), 1 au *CGE* (J.Boutang) et moi-même au *AFB*.

e) Pendant la COP, j'ai participé à des réunions de travail avec le secrétariat du FA et un consultant chargé de proposer une **nouvelle stratégie de la gestion de la connaissance du FA** à examiner au Conseil de mars 2017.

Les réflexions conduisent aux premières suggestions suivantes⁷ :

⁶ Note du rédacteur : ...au moins tant que le *GCF* n'est pas opérationnel pour soutenir des « petits » programmes/projets d'adaptation dans les pays les plus vulnérables et sans présager de la position éventuelle du FA dans l'architecture multilatérale future du financement climatique.

- mieux capitaliser sur le **concept d'adaptation et les liens avec l'accès direct** aux ressources du FA (réflexions sur l'appropriation) et partager ces sujets avec d'autres acteurs du Nord et du Sud,
- renforcer la **capitalisation des activités programmes/projets** du FA pour faciliter une meilleure diffusion/communication (vers les chercheurs, décideurs, bailleurs, opérateurs, bénéficiaires, fondations, gouvernements sous nationaux...), un meilleur transfert et une plus importante **réplication** des expériences issues des méthodes, outils, programmes/projets (recherche d'effet transformationnel),
- approfondir les **spécificités** du FA par rapport aux autres bailleurs de l'adaptation, par exemple, le renforcement de **capacités Sud-Sud** y compris la recherche et le *learning by doing*, les **innovations** techniques, organisationnelles, sociales/sociétales avec la promotion des savoirs et savoir-faire traditionnels, à la fois au niveau local, territorial, paysager et au niveau régional, dans le cadre de programmes/projets de **taille limitée**, jusqu'à 15 millions d'USD.

⁷ A valider par le Conseil du FA en 2017

ANNEXES

1. Echantillon d'alliances, de coalitions, d'initiatives, de partenariats qui se sont manifestées à la COP22

Coalitions et Initiatives générales

- **La coalition « Gouvernance multi-acteurs en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de Paris »** pilotée par le Comité 21, l'OCDE, le Comité des Régions de l'Union européenne et le Comité économique social européen.
- **L'initiative « 2050 pathways platform »**, lancée par les championnes ainsi que de nombreux pays, états, régions, villes et entreprises, conçue pour soutenir tous ceux qui cherchent à construire de nouvelles pistes à long terme pour un développement durable, neutre en gaz à effet de serre et pour un climat résilient.
- **L'initiative *Science based targets***, lancée avec le WWF, CDP, le Pacte mondial des Nations unies et le WRI (*World Resource Institute*).

Terres, Agriculture, Forêts

- **L'Initiative SSS-** soutenabilité, stabilité et sécurité - de la Convention cadre des Nations Unies contre la Désertification (UNCCD) lancée à Marrakech avec le Maroc et le Sénégal.
- **L'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)** qui regroupe 27 pays participants, a montré comment l'eau, le sol, la gestion des risques climatiques, le financement des petits agriculteurs et les Objectifs de développement durable (ODD) sont traités avec un objectif global d'avancement de l'adaptation.
- **L'Initiative 4 pour mille** lancée par la France à la COP21 en 2015⁸, fédère les acteurs volontaires du public et du privé pour lancer les actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols et les pratiques pour y parvenir en engageant les agriculteurs de la planète vers une agriculture productive, résiliente et fondée sur une gestion adaptée des terres et des sols.
- **L'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale**
- **L'initiative de la Grande Muraille verte en Afrique sahélienne** « *Les forêts précèdent les peuples, les déserts les suivent* » F.R. Chateaubriand.
- **L'Initiative mondiale pour les tourbières** qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre mondiales et sauver des milliers de vies en protégeant les tourbières, le réservoir de carbone de matière organique le plus important au monde.

⁸ ...passée en phase opérationnelle à Marrakech à la COP22. Elle rassemble aujourd'hui 170 institutions de 30 pays et poursuit un double objectif : la sécurité alimentaire à travers une meilleure fertilité organique des sols et la lutte contre les changements climatiques grâce à l'accroissement durable du stock de carbone des sols. Il s'agit d'inciter les agriculteurs au maintien des prairies pour l'élevage, à la coexistence de cultures et d'arbres, à l'association de plusieurs espèces ou variétés pour augmenter leur résilience, à l'ajustement des doses d'engrais grâce au numérique, au développement de pratiques agro-écologiques comme l'agriculture de conservation qui préserve la qualité biologique des sols. En parallèle, il faut inventer de nouvelles manières saines et durables de produire, de transformer et de consommer la nourriture. Elles ne doivent ni épuiser les ressources naturelles ni dégrader les milieux, tout en offrant des emplois et des revenus suffisants aux producteurs

Eau, Villes

- L'**Alliance** des 357 signataires du **Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation** au changement climatique dans les bassins des rivières, des lacs et des aquifères, dans 94 pays, animée par le RIOB en partenariat avec la CEE-ONU.
- L'**Alliance des Entreprises pour l'Eau et le Changement Climatique** - BAFWAC, lancée par le *Carbon Disclosure Project* - CDP, le « CEO Water Mandate », le Conseil Mondial des Affaires sur le Développement durable et SUEZ, qui compte aujourd'hui 44 organismes membres, dont 30 entreprises de premier plan.
- L'**Alliance des Mégapoles pour l'Eau et le Climat**, animée par l'UNESCO, ICLEI, le SIAAP et Arceau-IDF, regroupant 16 mégapoles pour une population totale de plus de 300 millions d'habitants.
- The **Global Clean Water Desalination Alliance** – H2O minus CO2, impulsée par Masdar et les Émirats arabes unis, la France et l'Association Internationale du dessalement (IDA). Avec plus de 70 membres, c'est une initiative climat de la problématique du nexus eau-énergie
- L'**Initiative de la Francophonie pour des Villes durables** portée par l'Institut de la Francophonie pour un Développement durable (IFDD), organe subsidiaire de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en partenariat avec ENERGIES 2050.

Bâtiments, Energies renouvelables, Transports

- L'**Alliance mondiale pour le bâtiment et la construction** et l'initiative « pour les bâtiments bas-carbone en climat tropical et chaud ».
- Le **Partenariat pour l'efficacité énergétique dans le bâtiment (PEEB)** lancé par l'AFD, l'Allemagne/GIZ, l'ADEME.
- L'**Initiative africaine pour les énergies renouvelables (AREI)**.
- L'**Alliance mondiale pour la géothermie**.
- **Alliance solaire internationale New Delhi (ISA)**.
- **La Coalition pour les transports propres**.
- L'**Alliance mondiale pour les technologies propres**, lancée par La Fondation Solar Impulse suite au premier tour du monde en avion solaire.
- L'**initiative la Renewable Energy Buyers Alliance (REBA)** menée par le secteur privé qui établit des liens entre la demande d'électricité des entreprises et l'approvisionnement en énergie renouvelable.
- La **Global Fuel Economy Initiative (GFEI)**, qui soutient 40 pays dans la réalisation des bénéfices financiers et de CO₂ provenant de l'efficacité accrue des carburants pour véhicules.
-

Côtes, Océans, divers

- Le **Partenariat pour la gestion intégrée des côtes** pour une meilleure résilience au changement climatique entre la BM, la France et l'Afrique de l'Ouest.
- **La Coalition contre l'acidification des océans**.
- L'**Initiative Climate Risk and Early Warning Systems CREWS** pour donner aux territoires menacés par la hausse du niveau de l'eau un système d'alerte précoce.
- L'**Initiative internationale des petites Iles durables (Méditerranée)**.
- **La Coalition contre les sacs plastiques**.

- **L'Initiative Ceinture bleue** du Maroc qui vise à construire la résilience des communautés côtières et à promouvoir une pêche et une aquaculture durables conformément aux attentes de l'Objectif 14 de Développement Durable.

Systemes financiers

- **L'Initiative finance verte et durable de la place de Paris** (15 propositions de Paris-Europlace)⁹
- **The Carbon Pricing Leadership Coalition -CPLC**. La BM et le FMI ont lancé cette coalition à la suite du 'Putting a Price on Carbon' déclaration en septembre 2014 qui a recueilli le soutien de plus de 1,300 organisations et gouvernements.
- **The Portfolio Decarbonisation Coalition** pilotée par le PNUE.
- **The Global Investor Coalition on Climate Change**: four regional climate change investor groups IIGCC (Europe), INCR (North America), IGCC (Australia & New Zealand) and AIGCC (Asia).
-

2. Rappels de quelques notions relatives à l'adaptation (cf. Rapport du GIEC 2014 - Assessment Report 5 (AR5))

L'adaptation est une démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Dans les systèmes humains, il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Dans certains systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences.

Le 5^{ème} rapport du GIEC souligne que les **vulnérabilités sont en interaction avec des facteurs non climatiques** : richesse des pays et sa distribution, démographie, migrations, accès aux technologies, valeurs sociales/sociétales, gouvernances. Pour le GIEC les déterminants principaux pour la vulnérabilité sont socioéconomiques et politiques ; la vulnérabilité est non seulement due aux changements climatiques mais aussi à d'autres causes/stress : santé, contextes socio environnementaux économiques, politiques.

Par ailleurs, malgré les progrès scientifiques, les **incertitudes** s'ajoutent à chaque étape de la « descente d'échelle » des simulations climatiques et la causalité « climatique » est plus délicate à démontrer à **l'échelle locale**.

De plus, rappelons que selon le plan de Bali (2007), le pilier de l'adaptation affirme que l'action renforcée pour l'adaptation devrait suivre une démarche, impulsée par les pays, soucieuse de l'égalité de genre, à caractère participatif et totalement transparente.

⁹ fruit d'un travail collectif mené par le comité « Paris Green and Sustainable Finance Initiative », réunissant l'ensemble des acteurs de l'industrie financière actifs dans ce domaine – entreprises, investisseurs, banques et sociétés financières, assureurs, associations professionnelles, autorités publiques, il a été lancé en mai 2016 au sein de Paris EUROPLACE pour valoriser le leadership de la Place de Paris sur les sujets de finance verte et durable. Comme le note le rapport de synthèse du Green Finance Study Group du G20, « malgré des progrès, seule une faible fraction des prêts bancaires est explicitement qualifiée de verte selon les définitions nationales. Moins de 1% des obligations au niveau mondial sont labellisées vertes et moins de 1% des avoirs des investisseurs institutionnels mondiaux sont des actifs d'infrastructures vertes. Le potentiel pour élargir le périmètre de la finance verte est substantiel. »

Résilience. Ce concept recouvre la **capacité des systèmes** sociaux, économiques ou écologiques à faire face aux événements dangereux, à des tendances ou des perturbations, à y réagir et à se réorganiser de façon à conserver leurs fonctions essentielles, leur identité et leur structure, tout en maintenant leurs facultés d'adaptation, d'apprentissage et de transformation

La résilience est liée à la question de l'acceptabilité par la population qui souhaite avoir des services sans discontinuité mais à un coût acceptable.

« *Etre résilient, c'est être le roseau de la fable et non le chêne* ».

3. Liste des secteurs à risques identifiés par le GIEC AR5 relevant de l'adaptation

Ressources en eau douce

Ecosystèmes terrestres et écosystèmes d'eau douce

Systèmes marins et zones de faible altitude

Sécurité alimentaire et systèmes de production alimentaires

Zones urbaines

Zones rurales

Secteurs économiques et services principaux

Santé humaine

4. Evènement parallèle de l'Université Cadi Ayyad et de l'Académie de l'Eau le 8.11.2016

(Page de garde du power point -Texte disponible sur www.academie-eau.fr Exposé en français)

Académie de l'Eau

MARRAKECH COP21 2016 CMPI2 UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

- Drought and Desertification linked to CC: what mitigation or adaptation measures ?

The view of the Adaptation Fund

Marc-Antoine Martin
Académie de l'Eau – Fonds d'Adaptation

ADAPTATION FUND

1. Background and History - 2. Key Points - 3. Strategy - 4. A Concrete Example